

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : SPANC – vote des tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2023

SPANC – VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS ET DE L'ASTREINTE FINANCIERE POUR 2023

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 approuvant la modification N°01 du règlement du SPANC
- VU la commission assainissement du 29/11/2022 ;
- CONSIDERANT que pour l'exploitation du service ANC il convient de fixer le prix des prestations qui seront effectuées en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2023,

Il est rappelé que les tarifs du SPANC doivent faire l'objet d'un examen annuel. Il est proposé de ne pas modifier le tarif de contrôle de la campagne de diagnostic en cours pour une question d'équité entre les communes et de procéder à une augmentation des contrôles pour vente, de conception et de bonne exécution afin de réduire le déficit du service.

Les tarifs proposés pour l'année 2023 sont les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Tarif actuel	Montant proposé
Diagnostic des installations existantes	100€	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	100€	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	130€	150€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	100	110€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	100	110€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle	Voir tableau ci-dessous Maximum 400%	
Astreinte financière pour non remise en conformité	400 % de la redevance	

Amende pour refus de contrôle :

Année	Etapes	Majoration de la redevance
N	Refus de visite	100 %
N + 1	1. Courrier proposant un nouveau rendez-vous avec Avis de réception 2. Absence de réponse dans le délai imparti de 1 mois. 3. Refus de visite (renouveler chaque année)	200 %
N + 2		300 %
N + 3		400 %
N + x		400 %

AR Prefecture

063-246301097-20221213-20221213_01-DE
Reçu le 15/12/2022

CCEDA
CC 13/12/2022
(01)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente